

**Savoir Sport Santé**

15bis villa Ghis, 92400 Courbevoie

savoirsportsante@gmail.com

0662819833

**savoirsportsanté.fr**

SIRET n°79989900000019

Jeunesse et Sport n°92/S/775

Déclaration d’activité auprès

du Préfet d’Ile de France n°11922087392

Qualiopi n°808119

**BPJEPS spécialité « Éducateur Sportif »,**

**Mention « Sport de Contact et Disciplines Associées »**

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport**

**spécialité Educateur Sportif mention Sport de Contact et Disciplines Associées**Diplôme de niveau 4

RNCP 37108 - Code ROME G1204

Lieu : Gymnase Auguste Delaune, 29 Rue du Moulin de Cage, ou entrée par le 1 rue Charles Lacoste, 92230 Gennevilliers

**Fiche descriptive UC3**

**Le référentiel métier**

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées » exerce le métier adossé à l'appellation **« éducateur sportif » ou « entraîneur » en sports de contact et disciplines associées**

**Les principaux emplois**

Les clubs, associations sportives, structures privées, les salles de remise en forme, les structures privées de loisirs, les centres de vacances sportives, structures d’animations périscolaire, scolaire et universitaire, les établissements de santé, centres de prévention ou les comités d'entreprise.
Les centres de vacances sportives, structures d’animations périscolaires, scolaires et universitaires

**Conditions d’accès à la formation**

Être âgé de 18 ans

Être titulaire d’un certificat médical conforme à la règlementation en vigueur (voir modèle en annexe)

Être titulaire de l’une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

« Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « Attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)

« Premiers secours en équipe de niveau 1 ou de niveau 2 » (PSE1 ou PS2) en cours de validité

« Attestation de formation aux gestes et soins d’urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité

« Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité

Avoir envoyé son dossier de candidature complet avec les pièces justificatives (et dispenses s’il y a lieu) avant le 5 Septembre 2023 (cf dossier de candidature)

Réussir les tests de sélection

Réussir les tests d’exigences préalables à l’entrée en formation

**Les exigences préalables à l'entrée en formation**, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et aux articles A. 212-35 et A. 212-36 de ce même code, sont les suivantes :
« a) Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

«-a minima “ prévention et secours civiques de niveau 1 ” (PSC1) ou équivalent,,
«-“ certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) ” en cours de validité,

« b) Satisfaire à un **test d'exigence préalable** (TEP) en sports de contact et disciplines associées.
« Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :

«-la production d'une attestation de formation relative au secourisme le cas échéant assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité ;
**«-un test d'exigence préalable consistant en la réalisation d'un assaut technique de trois reprises de deux minutes en sécurité, avec un partenaire, en kick boxing ou en muay thaï. »**

« Le rectorat de région académique en charge d'établir le calendrier des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation, peut s'appuyer sur le directeur technique national du kick-boxing muay thaï et disciplines associées ou son représentant, pour la mise en œuvre et l'évaluation du test mentionné ci-dessus. La réussite à ce test d'exigence préalable est attestée par le recteur de région académique. »

 **Test de sélection** : « QCM à choix multiple » : En cas d’un nombre de candidatures supérieure au

 nombre de places précisées par la DRAJES (25), un Q.C.M. est mis en place (40 questions) portant sur

 les connaissances du candidat liées à l’environnement et à la pratique des Sports de Contact.

 Celui-ci n’est pas mis en place si le nombre de candidats n’excède pas le nombre de 25

 **Entretien de positionnement** : Entretien oral en relation avec le questionnaire de positionnement

 préalablement rempli par le candidat

*Le Brevet de moniteur fédéral 2ème (****BMF2****°) délivré par la FFKMDA ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la FFSCDA (Fédération française des sports de contact et disciplines associées) :* ***équivalence de l'unité capitalisable UC3.***

*Le Brevet de moniteur fédéral 3ème (****BMF3****°) délivré par la FFKMDA ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la FFSCDA (Fédération française des sports de contact et disciplines associées) :* ***équivalence de l'unité capitalisable UC4.***

*L’obtention des BMF2 et/ou BMF3 : dispense de vérification des EPMSP (exigences préalables à la mise en situation professionnelle)*

*L’obtention des BMF1 et/ou BMF2 et/ou BMF3 : dispense des TEP (tests d'exigence préalable), mais présence obligatoire au 6-7 Octobre, pour validation de la conformité de votre dossier, de la confirmation de votre entrée en formation et de la validation des TEP/SEL/POS,* *d’un QCM (note>10/20), du positionnement, ainsi que des dispenses validées.*

**Les Objectifs, les contenus, les déroulés pédagogiques**

**Formation continue - Le parcours UC3 :**

**UC 3** (*Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des sports de contact et disciplines associées)*

**La durée UC3**: **91h en Centre de Formation en cours présentiels** et **264h de stage** en structure sportive *(les 264h regroupant tous les UC de la formation)*

**+ 2h de certification (Cert3).**

**Les Compétences à acquérir**

Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des sports de contact et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.

Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des sports de contact et disciplines associées à partir des particularités des publics impliqués.

Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des sports de contact et disciplines associées notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.

*La possession du diplôme mentionné atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes :
«-encadrer tout public dans tout lieu et toute structure,
«-mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
«-conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des sports de contact et disciplines associées,
«-mobiliser les techniques de la mention “ sports de contact et disciplines associées ” pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage. »*

CF « Arrêté du 27 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 21 septembre 2016 modifié portant création de la mention « sports de contact et disciplines associées » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif »

**Les équivalences d'unités capitalisables**

Le Brevet de moniteur fédéral 2ème (**BMF2**°) délivré par la FFKMDA ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la FFSCDA (Fédération française des sports de contact et disciplines associées) : **équivalence de l'unité capitalisable UC3.**

Le Brevet de moniteur fédéral 3ème (**BMF3**°) délivré par la FFKMDA ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la FFSCDA (Fédération française des sports de contact et disciplines associées) : **équivalence de l'unité capitalisable UC4.**

L’obtention des BMF2 et/ou BMF3 : dispense de vérification des EPMSP (exigences préalables à la mise en situation professionnelle)

L’obtention des BMF1 et/ou BMF2 et/ou BMF3 : dispense des TEP (tests d'exigence préalable), mais présence obligatoire au 6-7 Octobre, pour validation de la conformité de votre dossier, de la confirmation de votre entrée en formation, ainsi que des dispenses validées.

**Les unités capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2) sont transversales à toutes les mentions du BPJEPS**.

Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « sports de contact et disciplines associées » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif ».

Les unités capitalisables acquises par la voie de l'équivalence sont acquises définitivement.

**Moyens pédagogiques**

La formation se déroule en :

290h en organisme de formation dont :

-240h en présentiel : un vendredi samedi dimanche toutes les 3 à 4 semaines

-50h en e-learning asynchrone (avec code d’accès privé) : 2 e- learning de 25 h chacun (organisation

à un rythme individualisé, en autonomie (lecture et apprentissage de plusieurs diaporamas, suivis de quizz à choix multiple. Les Quizz peuvent être refaits plusieurs fois, pour obtenir la moyenne à chaque Quizz (un renvoi aux pages à relire est noté en haut des pages).

264h en structure sportive, stage non rémunéré avec un tuteur ayant un BPJEPS, DEJEPS en sports de contact en disciplines associées.

-Formation en salle de cours (théorie)

 Venir avec son ordinateur portable, matériel pour prendre des notes

-Formation en salle de boxe (pratique)

 Avoir son matériel de sport/équipement boxe pieds poings, protections, protège dent, coquille,

 Serviette…

-Stage en structure sportive, avec un tuteur de stage ayant à minima une qualification de niveau IV (BPJEPS SCDA) dans le champ des sports de contact et disciplines associées et expérience professionnelle ou bénévole de trois années dans le champ des sports de contact et disciplines associées. La durée de l’expérience professionnelle ne comprend pas les périodes de formation en alternance.

*ANNEXE 7 DE L’ARRÊTÉ DU 21 SEPTEMBRE 2016*

**Taux de réussite BPJEPS SCDA Année 2022-2023**

Sur 12 participants ayant présenté les UC3 : 100% de réussite

2 participants avaient les équivalences UC3 et UC4

Soit 100% de réussite des 14 participants au BPJEPS SCDA

**Taux de réussite BPJEPS SCDA Année 2023-2024**

Sur 13 participants ayant présenté les UC3 : 100% de réussite

100% de réussite des 19 participants au BPJEPS SCDA

Coordonnatrice de la formation :

Carolina Prestia : (06 35 44 13 91), prestiacarolina@gmail.com

Assistance Pédagogique :

Sam Berrandou : (06 85 47 95 98), responsabletechnique@afmt.fr

Carolina Prestia : (06 35 44 13 91), prestiacarolina@gmail.com

Assistance technique dans le cadre du E-learning du BPJEPS (savoirsportsanté.fr)

Denis Di Scala : (0666593525), [discala.d@gmail.com](file:///D%3A%5CDocuments%5CBP%5CBP2023-2024%5CFiches%20descriptives%20UC%5Cdiscala.d%40gmail.com)

Assistance site internet savoirsportsanté.fr

Denis Di Scala : (0666593525), [discala.d@gmail.com](file:///D%3A%5CDocuments%5CBP%5CBP2023-2024%5CFiches%20descriptives%20UC%5Cdiscala.d%40gmail.com)

Assistance administrative et inscriptions :

Annick Di Scala : (06 62 81 98 33), savoirsportsante@gmail.com

**Site savoirsportsanté.fr : https://savoirsportsanté.fr/BPJEPS.php**

Document établi par le groupe de réflexion formation BPJEPS SCDA